

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze mars, à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13
Qui ont pris part à la délibération 12
Présents : 11

Date de Convocation : 07/03/2023

Présents : Messieurs BAUDOUIN Frédéric, BOURDEVERRE Éric, BRISSET Claude, FERRU Christian, FOUCHER Christian, GUÉRIN Frédéric, MALICHIER Michel.
Mesdames CLÉMENT Séverine, PAILLÉ Isabelle et RASSE Sylvie, TROCHUT Marion.

Absents excusés : Monsieur LONJOU David Madame DESSE Julie.
Madame DESSE Julie donne procuration à Madame TROCHUT Marion.

Absent : NÉANT.

Secrétaire de séance : Madame Marion TROCHUT.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 10 janvier 2023,
- Vote des taux communaux,
- Vote des subventions,
- Vote du Compte Administratif,
- Ouverture de poste : adjoint technique stagiaire,
- Patronyme donné à un lieu public,
- Bulletin d'adhésion : Association Les Maires pour la Planète,
- Convention SPA Fourrières 2023,
- Convention service remplacement au Centre de Gestion,
- Avis,
- Informations,
- Questions diverses.

1 Approbation du compte rendu du 10 janvier 2023

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 10 janvier 2023.

2 Vote des taux communaux

Le Conseil Municipal après avoir délibéré VOTE les taux suivants :

	Taux
Taxe foncière (bâti)	37.80 %
Taxe foncière (non-bâti)	44,49 %

Remarque : 10 années consécutives avec les mêmes taux

Vote à l'unanimité

3 Vote des Subventions

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, les subventions suivantes :

- APE de l'Ecole d'Asnières	600.00 €
- ARCHE	100.00 €
- Association Les Ateliers du Patrimoine	280.00 €
- Bergonie Institut	100.00 €
- Donneurs du SANG 17	100.00 €
- France Alzheimer 17 Saintes	100.00 €
- Ligue contre le cancer du sein	100.00 €
- Secours catholique	100.00 €
- Hôpital pour enfants	100.00 €

	1 580.00 €

Petites précisions :

La Commune n'aide pas financièrement toutes les Associations d'Asnières mais les aide en matériel et prêt des salles gratuites.

« Un travail » avec les associations est à faire. Monsieur BOURDEVERRE, Adjoint aux animations, s'en chargera.

Depuis 2014, la Commune œuvre en priorité sur le Médical et le Social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les subventions aux associations et que les crédits soient inscrits au budget 2022 au compte 6574.

Vote à l'unanimité

4 Vote du Compte Administratif

Commune

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement :	- 63 530.99 €
- Fonctionnement :	277 589.22 €

Excédent de l'exercice 2022 : 315 053.87 €

Boucherie

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement :	- 67 292.52 €
- Fonctionnement :	- 24 749.50 €

Vote à l'unanimité

5 : Ouverture de poste : adjoint technique stagiaire

Dans un premier temps, M. le maire explique que Monsieur GUILLOT Florian arrive à la fin de son contrat PEC le 30 juin 2023.

Avec le surcroît de travail au service technique, Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de stagiairisé Monsieur GUILLOT à partir du 1^{er} juillet 2023.

M. le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Technique, permanent à temps non complet (32h/semaine).

Filière : Technique

Grade : Adjoint Technique Territorial

Ancien effectif : 0

Nouveau effectif : 1

Le tableau des emplois sera modifié à compter du 1^{er} juillet 2023 avec la création du poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (32h/semaine).

Après avoir délibéré :

- Le Conseil Municipal décide de créer le poste d'Adjoint Technique Territorial
- Le Conseil Municipal dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette création d'emploi.

Vote à l'unanimité

6 Patronyme donné à un lieu public

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le stade de Foot n'a jamais été nommé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer le Stade de Foot GUY MADÉ, de son vivant, qui a œuvré pendant des années au sein de la Commune comme Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer le stade de foot GUY MADÉ. Cette cérémonie se tiendra le dimanche 26 mars 2023.

Vote à l'unanimité

7 Bulletin d'adhésion : Association Les Maires pour la Planète

Monsieur le Maire, présente au conseil municipal la proposition de renouveler l'adhésion à l'association Les Maires pour la Planète pour 2023.

Cette association apolitique recense les bonnes pratiques environnementales des communes adhérentes, et s'engage à les faire largement connaître pour que chaque maire puisse s'en inspirer. Elle construit un réseau fort entre les élus et se propose de les accompagner dans les domaines de l'alimentation, la biodiversité, l'énergie, la gestion de la voirie, les déchets, la solidarité et la démocratie participative.

En adhérant à l'association, la commune bénéficie :

- D'un kit de bienvenue,
- De visites, webinaires et rencontres répondant aux attentes des communes adhérentes,
- D'échanges réguliers entre élus sur les bonnes pratiques environnementales,
- De ressources documentaires (guides pratiques, comptes-rendus).

En tant qu'adhérent, la collectivité :

- Contribue à la vie du réseau,
- Partage ses expériences,
- Communique sur son adhésion,
- Règle la cotisation annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'adhérer pour 2023 à l'association Les Maires pour la Planète.
- Désigne comme représentant : Monsieur Christian FERRU.

Vote à l'unanimité

8 Convention SPA Fourrières 2023

Comme chaque année, la Commune d'Asnières-la-Giraud passe une convention avec la SPA de Saintes – Refuge du Bois Rulaud.

La SPA de Saintes nous propose la formule suivante : pour le déplacement de la SPA pour venir récupérer l'animal capturé + prise en charge de l'animal en fourrière la somme de 0.55 €/habitant soit 594.55 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à Monsieur le Maire de signer tous documents concernant cette affaire.

Vote à l'unanimité

9 Convention service remplacement au Centre de Gestion

Le Maire :

Rappelle la délibération par laquelle la commune a décidé d'adhérer dans le cadre de ces prestations facultatives, au service de remplacement créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime permettant la mise à disposition de personnels sous contrats à durée déterminée telle que prévu à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités....).

Expose que dans un objectif de simplification de la gestion administrative du recours au service de remplacement et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il est proposé désormais de passer une convention-cadre définissant les modalités d'adhésion et de mise à disposition des agents contractuels du service de remplacement entre la commune ou l'établissement et cet établissement.

Précise qu'en application des modalités tarifaires arrêtées par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion qui restent inchangées, en cas de recours au service, chaque mission fera l'objet d'une facture mensuelle qui précisera l'objet, la période et le coût correspondant à la rémunéra-

tion totale brute chargée de l'agent majoré, des frais de gestion représentant 5 % du traitement total brut versé à l'agent.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention,

et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE,

➤ d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime

➤ dit que la présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.

➤ d'inscrire au budget les crédits nécessaires

➤ d'autoriser Monsieur le Maire, à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

AVIS :

Suite à l'ordonnance N°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret d'application, des changements ont été demandés aux collectivités à propos des procès-verbaux des réunions de conseil. (Pour les communes de moins 3500 habitants et plus de 1000 habitants)

Un seul changement nous concerne : le procès-verbal des réunions du conseil municipal doit être signé uniquement par M. Le Maire et non par tous les élus présents.

Avis favorable

Lors de la dernière assemblée générale de l'association du Patrimoine, le bureau a tenu à revoir leurs statuts (Plus précis)

M. le maire a demandé d'ajouter à leurs statuts quelques avenants :

- Sur la mise à disposition d'un local par la municipalité (maison du patrimoine dans le bourg)
- L'assurance des bénévoles est prise en charge par la commune avec une subvention annuelle.
- La mairie prend en charge les matériaux, matériels... pour que les bénévoles puissent œuvrer en faveur de la restauration du patrimoine communal. (entre autre)

Ces trois avenants seront d'actualité tant que l'association ne sera pas dissolue.

Ces 3 points ont été actés et seront présentés en préfecture, avec les modifications des statuts votés à l'assemblée générale.

Avis favorable

Le maire profite de ce moment pour demander à M Eric BOURDEVERRE adjoint aux fêtes et cérémonies de demander par courrier ou courriel les statuts de toutes les associations. (Certaines ne sont pas présentes en mairie), et d'apporter quelques précisions utiles au bon fonctionnement d'une association.

Le maire demande d'adresser aussi une nouvelle réglementation (CER) pour que les associations puissent prétendre aux subventions. (Financières ou/et matériels). Cette nouvelle réglementation date de janvier 2022, et nous venons de la recevoir dernièrement de la Préfecture.

Avis favorable

Choix des devis :

Le maire donne lecture d'un document expliquant le choix des devis dans la collectivité. Ce document fait savoir que 12 facteurs ou critères sont analysés et pris en compte lors des diverses commandes.

Les devis signés (copie restant en mairie) auront une notification du pourquoi de ce choix.

Avis favorable

Hier, nous avons reçu une demande écrite par des habitants pour connaître le numéro qui sera attribué sur leur nouvelle demeure « Champ du Vallon ». S'agissant d'un caractère d'urgence cette demande n'est à l'ordre du jour, et sera en avis avec arrêté.

Après s'être rendu sur place, le maire propose le N° 2 bis rue des cerisiers.

Avis favorable

INFORMATION de M le maire

- Le maire demande aux élus présents s'ils souhaitent faire une inauguration à la suite des travaux du bourg, de quelle manière ?

Le maire s'interroge sur cette cérémonie officielle. Les avis sont partagés.

Pour M le maire : il préférerait une simple cérémonie compte-tenu des nombreuses situations désagréables qu'il vit encore (ainsi que les secrétaires et les élus) lors de ces travaux.

Le maire demande aux élus de réfléchir sur ce sujet.

- Suite à la rencontre avec la Présidente du département, avec ses conseils, le maire fait savoir qu'il a demandé au responsable de la chambre de commerce de rencontrer tous les commerçants du bourg pour les aider, pour les conseiller sur une éventuelle aide. M le maire a eu un retour par ce responsable de toutes les situations des commerçants.

M le maire frappe à toutes les portes pour aider les commerçants qui ont une entreprise fragile lors des travaux. Il a aussi adressé un message à M Ardouin Député 17.

- Travaux église : Nettoyage des murs extérieurs avec mise de l'antimousse (avec location de nacelle) a été réalisé avec 2 passages pour un montant de 22 000€ sur 2022. Les murs et la toiture en avaient besoin, l'Eglise commence à blanchir, en espérant que le maximum « de mousse verte et champignons » s'enlèvent petit à petit. A suivre.

- Message de la SNCF, le maire informe que le passage à niveau « de la Primauderie » va rouvrir à nouveau le 30 juin à la fin des travaux du bourg.

Cependant, le maire fait savoir que le pont de pierre à « la Primauderie » (qui chevauche la ligne chemin de fer) est très fragile suite aux nombreux passages de véhicules dès le début de la seconde phase travaux. Un expert est venu sur place, il conseille fortement de fermer ce pont à tous les véhicules même pour les moins de 2 tonnes. M le maire fait savoir que l'arrêté va être prolongé. Le maire pense que sans travaux (Communaux) sur ce pont qui chevauche le chemin de fer, il ne pourra plus se réouvrir. A suivre et en attente du contrôle écrit.

- Incident causé par un agent, il a cassé le porche de l'église, de grosses réparations sont à prévoir. Un devis est en cours.

- Bien que des véhicules passent sur les zones qui seront enherbés (ou plantation d'arbustes) Les agents sont en cours de préparation de la terre sur la première phase pour engazonner.

- Le maire fait savoir que plus de 12 panneaux ont été volés sur les dessertes locales, et comme les locaux savent où passer, le maire ne souhaite plus remettre d'autres panneaux.

- Si la météo le permet, les agents vont placer, calcaire, goudron... sur les routes communales en terminant sur les dessertes locales à la fin des travaux du bourg.

Remarque : Avec humour, le maire pense que nous sommes bien davantage que 1000 habitants comptent tenu du nombre de véhicules qui roulent sur ces dessertes ! Sans oublier les véhicules qui traversent le bourg au lieu de prendre la déviation pour simplement gagner du temps.

Le maire demande une aide des élus pour ce travail qui est cette année bien plus important que les années précédentes.

- Les 2 coffrets du stade de foot sont changés. Comme convenu, nous allons adresser la facture au club sportif de Saint Jean d'Angely (qui vient jouer sur le terrain) saison 2022-2023.

- L'électricité a été totalement revu (vestiaires, toilettes) par un prestataire avec mise de prises spécifiques pour les festivités. Pour un montant de 2000€

- Pour information :

Suite à une synthèse établie par M le maire sur l'énergie.

2019 prix du MKW/H : 9,950 €

2022 prix de MKW/H : 17.06 €

On a diminué les consommations en MKW/H sur les éclairages des villages (en diminuant le temps d'éclairage) et le bourg (en passant en LED).

Néanmoins, les factures sont élevées dû à l'augmentation du prix du MKW/H et le surplus de consommation sur certains lieux. (+ 60 % en 2022)

M le maire espère au plus vite l'intervention du SDEER pour remplacer les lampes en LED dans tous les villages pour encore diminuer les consommations.

Beaucoup de demande de ce genre par les communes sont arrivées au SDEER pour changer les lampes par des LED. Ce service ne va pas pouvoir faire face rapidement aux nombreuses demandes. A suivre

Cependant on remarque une forte augmentation de consommation des MKW/H sur les factures concernant les bâtiments communaux. (Stade, ACCA chasse, ateliers municipaux). Un mot aux responsables de l'ACCA et de la section foot a été adressé en demandant de bien gérer la consommation. (Éteindre les lumières, les projecteurs, les radiateurs lorsqu'ils ne sont plus présents...pendant une semaine).

- Le Président de la République souhaite créer 200 brigades de gendarmerie en France. Trois à cinq nouvelles brigades pourraient voir le jour dans le département. Les élus des communes concernées (au sud de Saint Jean d'Angely dont notre commune) ont travaillé avec le Colonel de gendarmerie lors de plusieurs réunions. La brigade pourrait être placée sur St Hilaire de Villefranche. A la dernière réunion communautaire, un engagement favorable de l'EPCI a été voté favorablement. A suivre...

- Sur le site communal, une nouvelle page est née : La Cyclad-poubelles. Toutes les informations de ce service seront placées sur cette page.

Le maire demande aux élus présents :

-Participation au montage du cirque. Qui arrive le mardi 21 mars ?

-Avez -vous distribué les affiches concernant l'éventuel marché communal ?

-Merci de réserver le week-end autour du chapiteau lors du 25 et 26 mars.

DATES à retenir :

Théâtre : le samedi 18 mars au foyer rural à 20h30

Réunion de la préparation du budget 2023 (DOB) : le mardi 21 mars (2ème réunion)

Chapiteau sur le stade avec activités : les 25 et 26 mars 2023.

Réunion commission impôts directs le mardi 28 mars à 20h30 à la mairie.

Réunion du vote du budget 2023 : le mardi 4 avril en mairie à 20h30.

2ème réunion préparation frairie : le 6 avril à la salle des associations.

INTERVENTIONS :

M Frederic BAUDOUIN

- fait part que le lamier vient d'être passé la semaine dernière. Vu la législation, il ne pourra intervenir sur les haies, si besoin qu'à partir du 1^{er} août.

- fait savoir que le camion bennette est en panne (suite au contrôle) avec 7000€ de frais.

- qu'il participe tous les mardis matin à la réunion de chantier (bourg) Ça avance !!!

M Eric BOURDEVERRE

- Suite à une formation sur le pouvoir de police du 23 janvier, formation intéressante et fructueuse et demande à M le maire si nous allons appliquer la législation concernant les chemins en calcaire, à savoir que la gestion de l'entretien de ces chemins est à la charge des propriétaires des champs (ainsi que les haies).

M le maire informe que **l'on ne changera rien**, c'est à dire que l'apport du calcaire, et le broyage des haies seront encore à la charge de la commune et non aux propriétaires des champs. Il remercie M Bourdeverre de cette intervention, puisqu'on doit informer la population sur ce sujet (entre autres).

- fait savoir (à nouveau) que des éclairages dans l'arrière bourg sont en panne. M le maire fait savoir qu'une demande a été réalisée à plusieurs reprises au service intervention du SDEER.

- fait savoir que la municipalité prépare une chasse aux œufs le 1^{er} avril (information passée par mairie info, aux écoles et sur le site.)

Mmes Marion TROCHUT et Séverine CLEMENT :(référentes jeunesse)

- font savoir qu'un briefing avec les jeunes a eu lieu suite à la soirée jeunes. Les jeunes sont en réflexion pour des idées, des projets, des objectifs voire création d'une section jeune qui pourrait être rattachée à l'association des parents (APE)

Fin de séance : 23h04